LA SUEUR

ANGLAISE

EN ALSACE & EN LORRAINE

Notes à propos d'un imprimé lorrain, présumé de 1529

PAR

Jules ROUYER

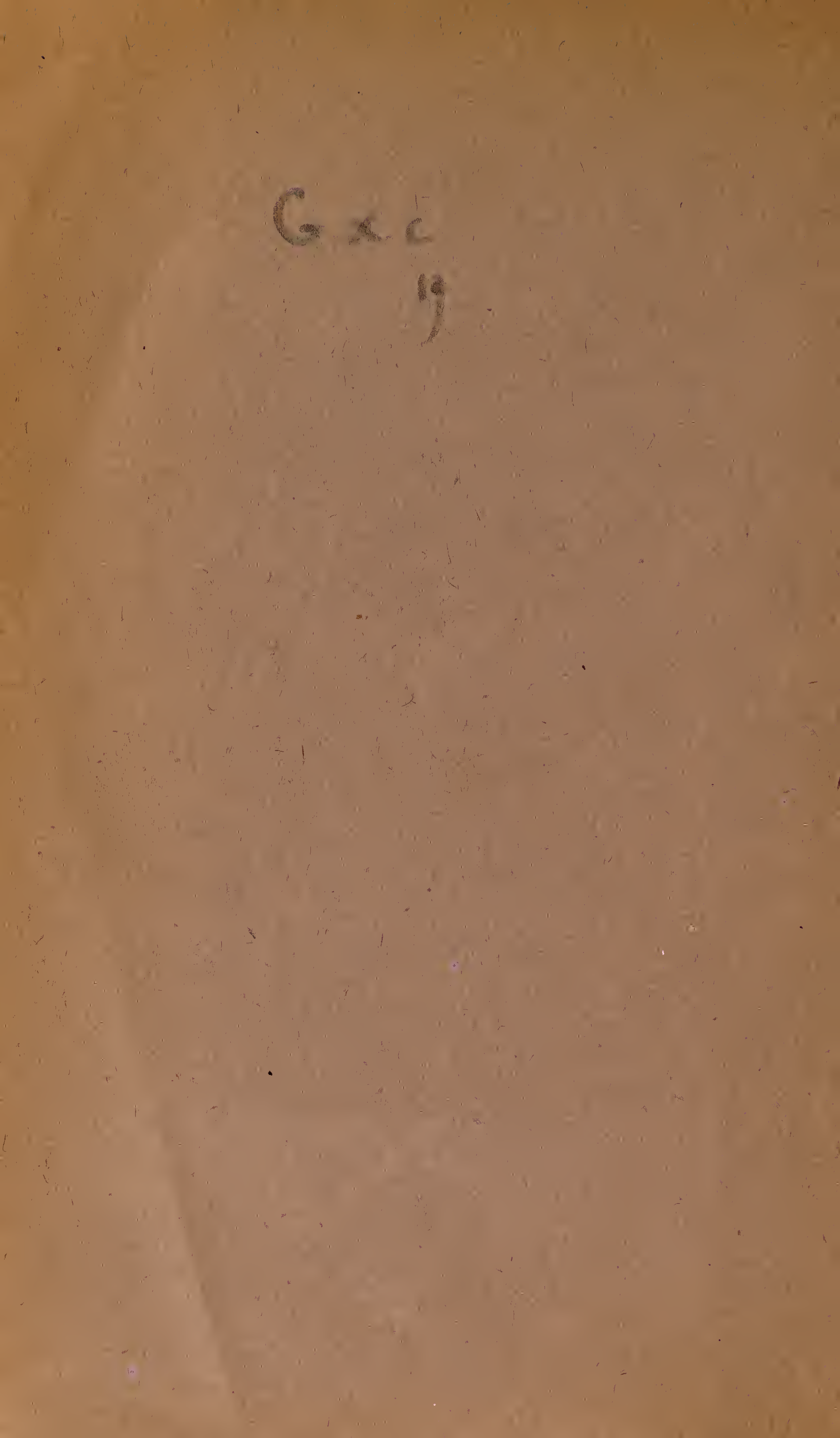


NANCY

G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

Passage du Casino.

1892


Gxc
19

LA SUEUR ANGLAISE

EN ALSACE ET EN LORRAINE

LA SUEUR

ANGLAISE

EN ALSACE & EN LORRAINE

Notes à propos d'un imprimé lorrain, présumé de 1529

PAR

Jules ROUYER



NANCY

G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

Passage du Casino.

1892



Extrait des Mémoires de la « Société d'Archéologie lorraine » pour 1892.



LA SUEUR ANGLAISE

EN ALSACE ET EN LORRAINE

Notes à propos d'un imprimé lorrain, présumé de 1529.

Nous devons à l'obligeance de M. Léopold Delisle la connaissance de la pièce qui motive plus particulièrement ce mémoire.

Il s'agit d'une demi-feuille de papier, des commencements du xvie siècle, sur laquelle est imprimé, en deux pages de format in-4°, un remède contre la suette, ou *sueur anglaise*, maladie contagieuse, originaire d'Angleterre, en effet, d'où elle se jeta sur le continent pour y exercer également les plus désastreux ravages. La communication que M. Delisle a bien voulu nous faire reposait sur cette remarque de l'éminent savant, que l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote Te^{33}-12 (*Réserve*), et peut-être unique aujourd'hui, de l'imprimé dont nous parlons, est établi sur la partie laissée inoccupée, et en blanc, d'un exemplaire de certaine formule de lettres

d'indulgences, à l'usage des quêtes que l'Hôtel-Dieu de Paris faisait de toutes parts, pour l'aider à subvenir aux besoins de ses malheureux assistés ; formule dont un approvisionnement tout entier, sorti en 1511 des presses lorraines de Saint-Nicolas-de-Port, était tombé en rebut, et demeuré pour compte à l'imprimeur, à cause, sans doute, d'un vice de forme dont nous avons dejà expliqué ailleurs la gravité (1). M. Delisle exprimait avec toute raison le vœu qu'il fût possible de bien constater l'origine commune, quant au lieu d'émission, des deux imprimés ainsi couchés sur un même papier volant, l'un au *recto*, l'autre au *verso*.

A la condition de reprendre le sujet plus loin, nous devons nous borner, pour le moment, à cette observation que la composition des deux imprimés a été faite au moyen de caractères qui existaient, les uns comme les autres, dans l'officine de Pierre Jacobi, à Saint-Nicolas-de-Port, et que, particulièrement, ceux du texte du *Remède contre la Sueur d'Angleterre* sont, non seulement pour les lettres, mais jusque dans les moindres détails, comme pour ce qui concerne, par

(1) Voir les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1883, p. 235. Nous rappellerons en peu de mots de quoi il s'agit :

La formule rebutée commence par le mot *Universis*, et l'*U* initial consiste en une grande lettre grise au centre de laquelle est gravée l'image de saint Nicolas avec les trois enfants. En l'espèce, c'était comme une sorte de non-sens, attendu que l'Hôtel-Dieu de Paris se trouvait sous la protection de patronage, non pas de ce saint, mais bien de saint Christophe, pour sa chapelle, et de saint Jean-Baptiste pour ce qui concernait plus particulièrement l'administration de l'établissement.

exemple, les abréviations, la ponctuation, et tous signes accessoires, tout-à-fait les mêmes que ceux dont Jacobi a fait usage en 1518, pour l'impression du texte de la *Nancéide*, de Pierre de Blarru.

Ce n'est guère avant 1529, autant que nous en pouvons juger, que l'on trouve bien précisément des traces de la sueur anglaise en Lorraine et dans les contrées voisines. En Angleterre, au contraire, cette maladie s'était très cruellement manifestée dès 1485, dans l'intervalle de la mort du roi Richard III, tué dans la bataille de Bosworth, le 22 août, au couronnement de son successeur, Henri VII. Nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ce que contient sur ce sujet l'*Histoire du règne de Henri VII, roi d'Angleterre*, traduite du latin de François Bacon par La Tour-Hotman, Paris, 1627 (1) :

« En la saison de l'automne, et sur la fin de septembre (1485), la ville de Londres et quelques autres endroits du Royaume furent affligés d'une maladie qu'on n'avoit point encore connue, et qui fut appelée *Sudorifique*, à cause des symptômes et des accidens qui l'accompagnoient. Le cours de cette maladie fut prompt, tant en la personne de ceux qui en furent affligés que pour le regard du temps de sa durée, car ceux qui en étoient frappés, ayant échappé les vingt-quatre heures, se tenoient comme assurés de n'en

(1) Ce n'est pas cette édition de 1627, déjà qualifiée rare en 1724, que nous avons eue entre les mains. Notre citation est tirée de l'édition de Bruges, 1724, in-12, pp. 12 à 14. Nous n'avons pas tenu à conserver absolument l'orthographe, assez douteuse, de cette réimpression, ce qui eût été sans intérêt ici.

mourir pas. Pour ce qui est du temps de ce mal contagieux, il commença environ le 21 de septembre et cessa sur la fin d'octobre ; si bien qu'il n'apporta point d'obstacle au couronnement du Roi, qui fut fait le dernier d'octobre (1), ni même à l'assemblée des Etats, qui ne commença que sept jours après. C'étoit une fièvre pestilentielle qui, selon les apparences, n'avoit son siège ni dans les veines, ni même dans les humeurs, pour ce qu'il ne s'ensuivoit pas de charbon, et que, en la personne de ceux qui en étoient travaillés, on ne remarquoit aucune tache livide. Tellement qu'on pouvoit bien conjecturer que ce n'étoit qu'une vapeur maligne qui, enveloppant le cœur, se saisissoit des esprits vitaux et ainsi forçoit la nature à un combat violent, pour la repousser au dehors par les sueurs. Aussi l'expérience fit voir que cette maladie étoit plutôt une surprise de la nature qu'un mal qui s'obstinât contre les remèdes, puisqu'il en étoit susceptible si l'on y pourvoyoit de bonne heure. Car si l'on avoit soin d'user d'une égale modération envers le patient, ensemble de le couvrir et le faire boire assez chaudement, lui faisant prendre des breuvages propres à fortifier le cœur, et empêcher que, ni l'opération de la nature ne fût irritée par la chaleur, ni retenue en ses fonctions par une froidure excessive, il ne tardoit guères à recouvrer sa santé. Cela n'empêcha pas qu'un grand nombre de personnes ne mourût soudainement de ce mal, devant que la méthode requise à le guérir fût connue... »

Plus loin, Bacon revient sur ces faits pour rappeler le présage que le « commun peuple » en avait tiré,

(1) En réalité, ce fut le 30 octobre.

quant à Henri VII lui-même, « *que son règne seroit pénible, à cause qu'il l'avoit commencé par une maladie pleine de sueur* (1) ».

La citation que nous devons faire encore est empruntée à un ouvrage technique :

« *Suette* ; nom donné à une fièvre éruptive, contagieuse, presque toujours épidémique. Cette maladie éclata en Angleterre en 1486 (2) pour la première fois, et y exerça ses ravages à quatre reprises jusque vers le milieu du XVIe siècle : de là son nom de *Sudor anglicus.* Elle ne se borna pas à l'Angleterre et passa sur le continent. Dans les premiers temps cette fièvre offrait une sueur profuse, mais peu ou point d'éruption. Le danger en était très grand, et les épidémies de suette anglaise doivent être comptées parmi les plus formidables qui ont désolé les populations (3). »

On conçoit que, précédée d'une réputation dont on se fait aisément l'idée, la suette, quand elle se répandit sur le continent, ait été accueillie avec les sentiments d'inquiétude les plus marqués et les plus justifiés, de la part des habitants des pays envahis ou menacés par le fléau. Les autorités de ces pays recouraient aux médecins les plus habiles, ou qu'elles considéraient comme tels, pour obtenir d'eux les meilleures recettes curatives ou préservatrices. On faisait imprimer ces recettes, afin de les mettre, autant que possible, à la portée des intéressés.

(1) P. 54 de l'éd. de Bruges, de 1724.

(2) Lisez : 1485. Le témoignage de F. Bacon que nous avons relevé plus haut, ainsi que des autres historiens anglais, ne peut laisser aucun doute sur ce point.

(3) *Dictionnaire de médecine, publié par Baillière ;* 13e édition, par Littré et Robin, Paris 1873.

Ici se termine l'excursion que nous avons été obligé de faire en dehors de la Lorraine et des pays voisins, et que l'intérêt même des recherches que nous avions entreprises ne nous a pas permis de rendre plus rapide. Voyons ce que, rentré chez nous, ou à peu près, nous trouverons de relatif à notre sujet.

M. Ch. Schmidt a publié dans les *Annales de l'Est*, année 1890 (1), au sujet de Laurent Fries, de Colmar, « médecin, astrologue, géographe », une étude de haute valeur et qui a été très remarquée ; elle méritait, sans nul doute, de l'être à tous égards, et notamment pour les documents nouveaux ou mal connus jusqu'alors, au moyen desquels on peut bien dire que l'auteur a fait revivre son personnage. Quant à nous, il ne nous était pas possible, à la lecture du travail de M. Schmidt, de ne pas en extraire le passage suivant :

« En 1529, la maladie dite *suette*, qui d'Angleterre s'était répandue sur le continent dès 1525, était aussi venue à Metz. Craignant que cette épidémie nouvelle ne s'étendît jusqu'en Alsace, l'évêque Guillaume, de Strasbourg, fit demander une consultation à Fries, qu'il connaissait, et à Jean Brunon de Nidbruck, qui depuis 1520 était médecin stipendié de Metz, et plus connu comme diplomate que comme disciple d'Esculape. Ils envoyèrent au prélat un petit traité, rédigé à la hâte et, selon toute apparence, par Fries ; il fut aussitôt imprimé à Strasbourg... (2) ». Le traité est en latin. Voici l'indication qu'en donne M. Schmidt : *Sudoris anglici exitialis pestiferique morbi ratio, præservatio et cura*,

(1) Pages 523 à 575 (fascicule n° 4, du mois d'octobre).
(2) *Annales de l'Est*, 1890, pp. 534, 535.

Joanne Nidepontano et Laurentio Frisio, inclytæ civitatis Metensis medicis, autoribus, præcipito calamo conscripta. Argent, J. Knobloch junior, 1529, 12 feuillets in-4°. — Voici, en outre, d'après M. Schmidt également, la traduction d'un passage relatif au traitement du mal nouveau, par le moyen, disent nos deux praticiens, *des armes que leur ont fournies contre cet ennemi furieux les traditions des anciens, et leur propre expérience* : « Il faut coucher le malade dans un lit chauffé, l'envelopper jusqu'au cou, le préserver du contact de l'air, lui donner une potion sudorifique ; après six heures, on l'essuiera, puis on l'enveloppera de nouveau de linges bien chauds ; il pourra boire un peu de vin mêlé d'eau, mais avant douze heures il ne mangera rien, et pendant trois jours il s'abstiendra de viande. Il lui faut des gardes ; ils l'empêcheront de dormir en le tirant par les cheveux et par la barbe, en lisant à haute voix, en chantant, en faisant du vacarme (1). » Nos auteurs se livrent ensuite à une digression qui sent un peu l'esprit de secte, et qui n'aurait véritablement que faire ici, sur les qualités à rechercher dans les gardes...

A titre de comparaison, on rapprochera ce qui vient d'être exposé, si l'on veut bien, du *Remède* consigné dans la rareté typographique dont nous donnerons la copie pour terminer ce mémoire ; il y a là plus d'un point de rapport que permet de saisir le plus simple examen.

L'opuscule de Fries et de son collègue était, nous l'avons dit, rédigé en latin, et ne pouvait, par consé-

(1) *Loc. cit.*, p. 555.

quent, convenir à la très-grande majorité du public alsacien ; celle-ci n'y aurait rien compris. C'est pour cette raison, sans doute, qu'il parut en langue allemande, à Strasbourg, dans la même année 1529, et sur le même sujet, un livret imprimé en 16 feuillets in-4°, dont l'auteur, Hans Melbrey, nous fait savoir M. Schmidt, était courrier à cheval de la Chambre aulique de Spire, à laquelle il a dédié son traité. Nous en conclurions assez volontiers que l'édition strasbourgeoise du livret de Hans Melbrey pourrait bien être déjà une réimpression. L'établissement de l'imprimerie à Spire remonte à 1471 (1).

Nous avons vu la préoccupation causée par la suette à Metz et à Strasbourg. Le hasard nous montrera cette même préoccupation, à la même époque, répandue, en France, vers la frontière lyonnaise ; nous ne saurions expliquer autrement l'existence d'un dernier opuscule qu'il nous reste à signaler, avant de donner le texte de l'imprimé lorrain dont la découverte a motivé nos recherches.

Comme nous parcourions l'*Etude biographique et bibliographique*, de P. Allut, sur le lyonnais Symphorien Champier (2), que l'on sait avoir été fort longtemps le premier médecin du duc de Lorraine Antoine, notre attention fut arrêtée sur l'endroit où il est question de l'exemplaire, à toutes marges et dans sa première reliure, que conserve la Bibliothèque publique de Nîmes, de l'*Antiquité, origine et noblesse de la très antique cité de Lyon,* Lyon, 1529, in-4° gothique.

(1) Voir le *Dictionnaire de géographie*, de P. Deschamps, à l'article *Augusta Nemetum.*

(2) Lyon, 1859, in-8°. Voir aux pp. 227 et 228.

A la suite de cet ouvrage se trouvent, dans l'exemplaire dont il s'agit, deux opuscules que l'on a pu considérer comme faisant partie du livre même, tandis, au contraire, que ce sont deux pièces indépendantes de toute publication, et d'une rareté exceptionnelle l'une comme l'autre. Allut croit pouvoir d'ailleurs affirmer, en se fondant sur la similitude absolue du papier, du format et des caractères d'impression, qu'elles sont sorties des mêmes presses lyonnaises que l'*Antiquité de Lyon*. Une des deux pièces n'a aucun rapport avec notre sujet (1). Voici, d'après Allut, le titre et l'*explicit* de la seconde, qui est un petit in-4° gothique de quatre feuillets non chiffrés :

Du docteur Pierre Wild de Ysny remede consolatoire contre la nouuelle maladie nomee Sueur angloys, laquelle regne a present au pays de flandres & allemaïgne, & est a craindre que cy apres elle ne regne plus amplement, tant aux dessusditz pays que par tout luniversel monde. Au vertueux Senat & pour la commune utilite de la noble cite de Wormbs.

Après le titre, une figure en bois, et au bas : « *Faicte penitence car le royaulme de dieu s'approuche.* »

A la fin : *Donné le jour de Sainct Michel* (2) *archange*, 1529.

Tout-à-l'heure, c'était l'Allemand Hans Melbrey, que nous voyions offrir à la Chambre aulique de Spire ses

(1) C'est une plaquette de 4 ff. in-4° goth., publiée en 1530, relativement au retour en France, et au passage par Lyon, de ceux des enfants de François Ier qui étaient restés en ôtage à Madrid après la captivité de leur père, et à la suite du traité de Cambrai.

(2) 29 septembre.

moyens curatifs pour le traitement de la sueur anglaise. Ici nous sommes en présence d'un autre Allemand, le docteur Pierre Wild, d'Isny, que nous ne connaissons, au surplus, que de nom, offrant, à son tour, au Sénat de Worms ses élucubrations sur le même sujet. En rapprochant ces circonstances, on peut juger aisément de quels côtés l'épidémie suivait surtout son cours. Nous n'avons pas trouvé de trace du texte original de Wild, qui devait être bien évidemment en allemand ou en latin ; mais le fait de la traduction en français qui en a été donnée à Lyon, dès 1529, dit assez combien le néfaste renom que s'était acquis la suette en faisait déjà craindre l'apparition de ce côté également.

Pendant que la maladie nouvelle étendait ainsi ses ravages sur le continent, la Lorraine partageait l'épouvante générale, ce dont elle n'avait que le trop juste sujet. Les titres de la collégiale de Saint-Georges, de Nancy, ont conservé le souvenir de processions qui furent faites dans la ville, en novembre 1529, et où furent portés le Saint Sacrement, ou *Corpus Domini*, et le *cuissal* ou *couxa* saint Georges (1), « pour la maladie chaude et aultres adversités ». C'est ce qui résulte des travaux historiques de notre regretté président Lepage, qui désigne indistinctement le même mal sous les dénominations de « maladie chaude » et de

(1) Cette relique de saint Georges, célèbre en Lorraine, consistait en un os de la cuisse (*coxa*) ; elle était conservée dans le trésor de la collégiale placée sous l'invocation du même saint. Voyez Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, 1805, p. 8, et H. Lepage dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, t. I, p. 276, de l'édition de 1853.

« chaude maladie », d'après les documents qu'il a compulsés (1).

(1) *Les Archives de Nancy*, 1865, t. I, p. 174 ; *Inventaire sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, t. IV, p. 73 (série G. 623).

M. Léon Germain a bien voulu vérifier pour nous, aux Archives du département, les sources qu'avait utilisées M. Lepage. Elles sont au Registre G, 623, des rentes, cens et revenus de l'église collégiale Saint-Georges, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1529, finissant à pareil jour de 1530, et consistent en ces deux articles du chapitre des *dépenses extraordinaires* :

— « Le xiij^{e} jour de novembre, acheté du ruban de soye pour pendre une branche de choral après le vessaux du *Corpus Domini*, pour pourter à la procession que l'on fit ledit jour pour la paix (*de Cambraï*), et contre la chaude maladie, pour ce . . . . xij^{d}. »

— « Le xve jour de janvier, compté à Margo de Tonnoy pour cierges et torches quelle a fourny pour les processions que furent faictes en novembre pour pourter *Corpus Domini* et pourter le couxa saint George, et pour les commemoracions que l'on fit oudit moys pour la maladie chaude et aultres adversités, pour ce . . . . iij$^{l\cdot}$ xvj$^{s\cdot}$. »

Les expressions « maladie chaude » et « chaude maladie » se trouvent donc bien, dans le même registre, pour désigner le même fléau.

Quant à la branche de *choral*, c'est-à-dire de corail, que nous lisons avoir dû être attachée à l'ostensoir ou autre vaisseau eucharistique renfermant le *Corpus Domini*, comme il fut porté dans la procession du 13 novembre 1529, contre la « maladie chaude », on ne peut guère y voir autre chose qu'une sorte d'amulette ayant pour mission d'écarter les artifices des démons, auxquels il n'était que trop permis d'attribuer, au moins en partie, les adversités que les processions et autres prières publiques donnaient l'espoir de pouvoir conjurer. A cette époque on reconnaissait encore certaines vertus particulières à chacune des pierres qualifiées précieuses, ou des gemmes, au nombre desquelles le

A notre grande confusion, nous sommes trop étranger à toutes connaissances médicales, anciennes ou modernes, pour nous croire autorisé à prétendre que la *sueur anglaise*, nonobstant ses symptômes sudorifiques, fût toujours de soi une *maladie chaude* ; mais la manière dont on la traitait, en faisant endurer aux malades « challeur véhémente », afin de provoquer des sueurs plus fortes, aurait suffi, sans nul doute, pour que l'on pût, vulgairement, lui appliquer cette appellation.

Ce que nous avons dit en dernier lieu montre assez comment on s'est trouvé, en Lorraine, avoir eu à

corail était compté. Nous avons sous les yeux, de l'édition de Cologne, 1539, le poème de Marbodæus, auteur qui vivait au XI[e] siècle, *de gemmarum lapidumque pretiosorum formis, naturis, atque viribus*, avec les commentaires d'Alard d'Amsterdam, contemporain de l'édition. Parlant du corail, Marbodæus dit :

Umbras dœmonicas ac Thessala monstra repellit,

vers qu'Alard fait l'objet de ce commentaire : « *Umbras dœmonicas....* lege Dioscoridem : *Atque ab omni maleficio, atque umbris dœmonum, et inanibus studiis custodit.* Non est igitur ociosum, nec ab ratione prorsus alienum, cur sacras coralii bacculas, quibus in numerandis precibus utimur, prudens instituit vetustas ». — Alard désigne ici, comme on le voit, les grains des *patenôtres* de corail et le motif pour lequel ils étaient faits en cette matière, qui a toujours été assez recherchée, même en dehors des vertus qu'on lui supposait. — Ajoutons, comme dernière observation, ce que M. Anatole de Barthélemy, de l'Institut, nous disait récemment, mais d'ailleurs en simple causerie, que bien des Italiens ont encore aujourd'hui, pendant à la chaîne de leur montre, quelque bijou de corail, sur lequel ils se hâtent de porter la main aussitôt qu'ils se supposent menacés de malencontre ou de quelque mésaventure ; c'est comme une sorte de conjuration.

imprimer et à rendre publique quelque recette pour traiter les sujets atteints de la sueur anglaise, comme aussi à l'effet de prémunir contre le fléau ceux qui en craignaient les attaques. L'édition du *Remède* signalée ici d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale dénote tellement, au plus simple aspect, son origine lorraine, que, loin d'avoir à la prouver, on se demande plutôt s'il serait seulement possible de la contester. Imprimée sur un papier provenant de formules rebutées, mais que l'on sait être sorties, en 1511, des presses de Pierre Jacobi, à Saint-Nicolas-de-Port, auquel tout l'approvisionnement avait été laissé pour compte, composée elle-même, identiquement, avec les caractères ronds qui avaient servi à Jacobi, en 1518, pour l'impression de la Nancéide, nous ne voyons pas ce qui pourrait bien manquer encore pour démontrer moralement quel a été le berceau de la pièce.

Les bibliophiles savent de quelle grande rareté, sans exception, sont les divers produits que l'on a pu retrouver du premier établissement typographique de Saint-Nicolas-de-Port. La liste de ceux que l'on connaît, datés, s'échelonne, avec des lacunes considérables dans l'ordre des années, de 1501 à 1528 (1). On nous accordera aisément, sans doute, que l'établissement devait bien exister encore l'année suivante.

A cette dernière époque le matériel de l'imprimerie de Saint-Nicolas-de-Port était toujours celui qu'avait organisé Pierre Jacobi, mais on ne trouve plus, que nous sachions, le nom de celui-ci après 1521 ; en

(1) Beaupré, *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, Nancy, 1856, chap. Ier, pp. 12 à 19.

1525 paraît le nom d'un autre typographe, Jérôme Jacob ; et le seul livret que l'on connaisse portant la date de 1528 est anonyme en ce qui concerne l'imprimeur (1). Quant à la demi-feuille sur laquelle s'étale le *Remède contre la Sueur d'Angleterre*, imprimé que nous devons, assurément, nous croire très-autorisé à classer à 1529, on y reconnaît bien toujours encore, et sans conteste, les caractères ronds de la Nancéide, naguère si beaux ; mais, par la double raison, peut-on penser, de l'usure et du manque de soin, ils se montrent ici empâtés et encrassés. Aussi nous a-t-il semblé que, dans ces conditions, nous devions nous borner à donner une transcription de la pièce, sans recourir au moyen dispendieux d'une reproduction en fac-similé, le principal intérêt qu'elle présente consistant dans le fait de pratique médicale dont elle fournit l'échantillon.

Une observation que nous devons faire encore, c'est que les deux pages que comporte le texte de la pièce sont placées en regard l'une de l'autre, de telle sorte que la formule de 1511 imprimée de l'autre côté disparaissait entièrement quand on jugeait à propos d'afficher en placard le *Remède*.

Pauvre formule, quant à sa destinée, que celle de 1511 dont il s'agit ! Et combien a-t-il donc fallu qu'il y en ait eu d'exemplaires pour que le stock n'en fût pas absolument épuisé dix-huit ans après le rejet de la livraison ? On en avait fait des feuillets de garde pour les livres qui sortaient des ateliers de Jacobi, et, au besoin, du carton pour la reliure de certains volu-

(1) Beaupré, *loc. cit.*, p. 19.

mes (1). La remarque de M. Léopold Delisle, que nous tenons à remercier encore de son obligeance, devenue proverbiale, nous en fait voir d'autres exemplaires utilisés, comme il en était jadis, pourrait-on dire, du parchemin des manuscrits palimpsestes, à la réception d'un second texte, en remplacement d'un texte précédent. On se demande quelle valeur relative pouvait avoir alors le papier, pour qu'il en fût disposé avec un semblable esprit d'épargne. Mais, quoi qu'il en soit, l'archéologue n'aura pas à se plaindre de ce qui, de notre temps, pourrait être considéré comme un bien singulier exemple de parcimonie, puisque ce n'est qu'à l'emploi des divers expédients que nous venons de rappeler que quelques exemplaires de la curieuse formule ont dû d'être conservés, et de parvenir jusqu'à nous.

Il est temps de donner la copie du *Remède*. On la trouvera à la suite de cette notice, que nous terminons. Nous ne saurions déterminer, d'ailleurs, à quel praticien est due la rédaction qne nous allons ainsi mettre sous les yeux du lecteur. Nous avions d'abord pensé à Symphorien Champier, qui était, nous l'avons dit, premier médecin du duc de Lorraine ; mais on ne voit, dans le libellé du *Remède*, rien qui précise le caractère officiel de la pièce, à supposer qu'elle en ait eu un. Ajoutons que, à l'époque où elle remonte, Champier, fixé régulièrement à Lyon, ne devait plus venir que rarement à Nancy (2) et que le duc avait un autre

(1) Beaupré, *Recherches sur l'établissement de l'imprimerie en Lorraine* ; Nancy, 1845, p. 53 à 56.

Voir en outre les *Mém. de la Société d'archéologie lorraine*, 1833, p. 135, et 1884, p. 214 et 217.

(2) Voir H. Lepage, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1860, p. 218.

médecin, jouissant à la cour de Lorraine d'un certain crédit : c'était le mystérieux Bartolomeo Castel-San-Nazar (1). Tout cela, en somme, est bien vague. Aussi ne saurions-nous mieux faire que de laisser en son entier, à qui voudra reprendre la question de paternité de l'opuscule, le soin de la résoudre.

(1) Voir la notice de M. Fourier de Bacourt au sujet de ce personnage, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1887, p. 5 à 35.

☛ Remede contre la malladie
nommee la sueur Dengleterre
Regnant en plusieurs lieux (1).

☛ Il est nécessairement requis que incontinent que quelcun se sent mal dispose par auoir troup chault, troup froit, ou tremblement, ou par troup grant mal destomach, ou de teste. Comme ceste malladie commence. Il se retire en son lougis. Et que soubdainement il face chauffer des linceux et accoustrer ung lict. Se despouiller le plus tost que sera possible devant le feu et se coucher et couurir modereement ne troup ne troup peu, mais comme dugne couuerte commune Et de quelque Robe doublee, et qu'on se garde dy mecttre fourrure aulcune. Couche quil sera fault mettre ses bras au long de ses coustes sans se bouger et sans dormir. Et que lon garde bien quil ne sendorme. Car si lespace dun aue maria il dormoit se seroit faict de sa vie. Aussi quil ne mette hors du lict membre quil aye fors la teste. Aultrement s'il estoit atouche daer en quelque aultre partie de son corps il seroit mort. Douze heures passees apres quil aura endure challeur vehemente, luy fauldra demander sil peult remuer les

(1) Pour plus de clarté, nous avons supprimé les abréviations qui existent en grand nombre dans le texte original, abréviations que les caractères typographiques actuels n'auraient pas toujours permis de reproduire bien exactement.

mains et les piedz a son aise. Si ainsy le peult faire. Adoncques fauldra commencer a eschauffer des seruietes ou aultres draps de linges et faire quelque brouuet sans espices, demy heures auant que le leuer. Mais apres les xii heures passees encor faut il quil demeure couche iii ou iiii heures. Et fault quil y aye iiii ou cincq personnes aupres du pacient lheure xvi approuchantes Affin que sil perdoit entendement (comme iay veu en aulcuns) ou quil se voulcist leuer, que lon le tint par force. Et le mallade estant au lict lon prendra de leauue Roze ou de Lavande : et la chauffera on vng peu auec vng petit drap de linge. Lon luy en mecttera par fois deuant le nez et aux oreilles, et de quelque bon vinaigre aussy. Et si luy peult on bailler a boire, mais peu a la fois, de ceruoyses chauffee, ou eauue cuycte, ou luy bailler en la bouche du succre candy, quant il a troup grant soief. Lheure xvi passee Lon le viendra essuer avec les seruiettes ou draps chauffes dessusdictes par tout le corps. Et quant il sera essue fauldra lenuelloper en quelque linceux chauffes et dune robe ou cappe sans fourrure. Et le leuer et mecttre en vne chayere deuant vng moyen feu. Luy presenter incontinent a menger de ce brouuet sans espices que l'on aura appreste auant que le leuer. Et pendant qu'il mengera retourner le lict chauffer des blancs draps. Et quant il aura menge le recoucher et laisser dormir s'il poura deux ou trois heures pendentes lesquelles fault lesueiller trois ou quatre fois. Apres il poura demeurer au lict tant et si longuement qu'il vouldra ou se leuer tout à son plaisir. Mais il est necessaire quil tiengne la chambre huict iours durant. Ce faisant il sera garanty.

([Contre icelle mallaidie est bon de prendre de la fleur de nois muscade, du poyure, des Rozes rouges, et de la muscade autant dung que daultre. Et apres lauoir pille ou broye ensemble le mectre en vne demye choppine de vinaigre dedans quelque fiolle ou bouteille. Et de celle boire vne cuillier auant que sortir du logis.

